



64-2023

REÇU LE
04 OCT. 2023
SOUS-PREFECTURE
DE MONTBRISON

DELIBERATION N°4
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 3 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-trois le 3 octobre, à vingt heures le conseil municipal de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 29 septembre 2023

Présents : Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Valerie GUILLAUME, Serge LOMBARDIN. Hervé DUQUESNE, Odile PINTURIER

Absents excusés : Didier MASSACRIER (pouvoir Frédéric MILLET)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : tarifs concert

Un concert est organisé le 7 octobre 2023, un tarif doit être délibéré pour les entrées ainsi que le mode d'encaissement :

Des carnets de billets de couleur orange seront utilisés.

5 € 1-ticket

Gratuit pour les moins de dix ans

Sur chaque ticket vendu, 1 euro est reversé à une association

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur ce tarif et le mode de preuve d'encaissement.

Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, décide

D'appliquer ce tarif

D'appliquer le mode de preuve d'encaissement

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET



Transmis au représentant de l'Etat le : 04 /10/2023

La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 05/10/2023